

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 2011 – 1- 005
MERCREDI 11 MAI 2011

L'an deux mil onze, Mercredi 11 Mai, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à 19 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Mercredi 11 Mai 2011

Etaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, GIRARD Jacques, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, GUEGAN André, PELLAN Philippe, MAIGNAN André, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUAS Josiane, LEVEQUE Christiane, MARTIN Caroline, TADIER Joële.

Etait absent, représenté : Monsieur CALLIOT Michel.

Etaient absents, non représentés : Madame De La MOUSSAYE Martine, Messieurs HOURDIN Xavier, YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 15

Nombre de conseillers absents non représentés : 3

Nombre de conseillers représentés : 1

Quorum : 10

Madame Christiane BLINTZOWSKY, candidate, est élue secrétaire de séance.

**Délibération N° 2011 – 2 - 076 : REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Michèle MOISAN, Maire, rappelle aux membres présents que, dans le cadre de la Réforme Territoriale, la carte intercommunale sera amenée à subir des modifications qui seront formalisées à travers l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor.

Michèle MOISAN rappelle qu'elle est membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I), dont l'installation a eu lieu le 18 Avril 2011. A cette date, un document de travail élaboré par les services de l'Etat, portant sur l'évolution de la coopération intercommunale dans le département, a été remis en fin de séance aux participants. Ce document n'a donc pu être ni étudié ni discuté en séance.

Une commission restreinte de 15 personnes a été constituée. A l'issue d'une réunion de cette commission, il est apparu que les hypothèses figurant dans le document de travail pré-cité, et présentées précédemment comme étant des hypothèses à moyen terme, seraient en fait inscrites par le Préfet dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qu'il présentera en réunion plénière de la C.D.C.I le 23 Mai 2011.

Parmi ces hypothèses, figure celle d'un rapprochement entre la Communauté de Communes du Pays de Matignon et la Communauté de Communes de Plancoët – Val d'Arguenon : c'est la raison pour laquelle Michèle MOISAN a réuni en urgence le Conseil Municipal.

Le projet du Préfet est de passer, sur les Côtes d'Armor, de 38 E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), à 20. Pour toutes les hypothèses de rapprochement inscrites par le Préfet au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les collectivités concernées devront se prononcer dans un délai de 3 mois ; à défaut, la réponse sera réputée favorable. Ces différents avis seront transmis à la C.D.C.I, qui disposera ensuite de 4 mois pour se prononcer. Les propositions de modifications adoptées par la Commission, à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées, sous conditions, dans le projet de Schéma.

Le Schéma Départemental sera arrêté par le Préfet au plus tard le 31 Décembre 2011. Par la suite, il sera révisé tous les 6 ans.

Michèle MOISAN indique que les rapporteurs de la Commission restreinte revoient le Préfet le 12 Mai au soir. Dans l'immédiat, en l'absence d'éléments suffisants pour étudier l'hypothèse d'un rapprochement entre la Communauté de Communes du Pays de Matignon et la Communauté de Communes de Plancoët – Val d'Arguenon, le statu quo serait à promouvoir.

Le schéma élaboré par le Préfet prévoit, à ce stade, que les intercommunalités soient fusionnées en bloc, sans restructuration au sein d'un même E.P.C.I. Pourtant il semble aux élus municipaux que d'autres pistes d'étude puissent être explorées, comme la fusion avec un autre E.P.C.I, l'éclatement d'un E.P.C.I, etc...

A la fois, en tant que membre de la C.D.Cl, et en tant que Maire, Michèle MOISAN propose qu'il soit rédigé un courrier adressé au Préfet précisant la position de Fréhel.

Un certain nombre de conseillers municipaux marquent leur grand étonnement devant la procédure employée, ne laissant aucune part à l'étude et à la réflexion des hypothèses envisagées par les services de l'Etat. Par ailleurs, ils s'insurgent devant le caractère autoritaire et non démocratique de la méthode.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENTEND** sur la nécessité d'exprimer le mécontentement des élus quant à la méthode
- **EXPRIME** sa volonté d'être un acteur moteur pour tout ce qui concerne l'avenir de la Commune et de la Communauté de Communes à laquelle elle appartient
- **MARQUE** son opposition, dans les conditions actuelles, à l'inscription de l'hypothèse d'un rapprochement entre la Communauté de Communes du Pays de Matignon et la Communauté de Communes de Plancoët – Val d'Arguenon au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- **SOUHAITE** qu'il soit donné aux deux Communautés de communes, et aux communes qui les composent le temps de l'étude et de la réflexion
- Dans cette optique, **SE PRONONCE** également pour l'étude d'une alternative.

QUESTION DIVERSE

Madame MOISAN informe l'Assemblée du départ de l'animateur jeunesse au 1^{er} juin 2011 par voie de mutation. L'encadrement des jeunes sera donc à reconsidérer.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 HEURES 45.

La Secrétaire de Séance
Christiane BLINTZOWSKY

Le Maire
Michèle MOISAN